

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LÉFÈVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle
 CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M.
 HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Centre "plante et cité" - Adhésion de la Ville

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Créé il y a deux ans, le centre "plante et cité", parrainé par l'Association des Maires de France, est basé sur un partenariat public-privé et a vocation à répondre aux problématiques rencontrées par ses membres, impliqués dans le domaine des espaces verts. Il fonctionne sur le principe d'une mutualisation des connaissances.

Il donne un accès, pour les collectivités adhérentes, à des informations techniques et scientifiques d'aide à la décision, qui pourraient être consultées par l'ensemble des collaborateurs de la direction des espaces verts de la Ville.

Il propose, également, des fiches de synthèse sur des techniques validées par un conseil scientifique dans des domaines aussi variés que les plantations, la gestion de l'eau, les "intrants", la planification et l'aménagement durable des villes, ainsi que les comptes rendus de ses expérimentations, des présentations des réalisations innovantes des villes adhérentes, et une aide à la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières nécessaires pour les consultations.

Dans ces conditions, l'adhésion de la Ville à cet organisme est proposée, étant précisé que le montant de la cotisation, pour l'année 2009, s'élève à 2000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville au centre "plante et cité" pour l'année 2009 et les années suivantes ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

**pour : 45
abstention : 10**

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 9/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 AVR. 2009

